



METTEZ VOTRE VALEUR À NEUF!

Neuf façons de valoriser votre profession

Guide pour les membres

Je suis membre de l'OTTIAQ, donc, je suis un professionnel reconnu en traduction, en terminologie ou en interprétation, et :

1. j'ai une solide formation et une vaste expérience.
2. je respecte la confidentialité et la protection de mes dossiers.
3. j'ai le souci du détail.
4. j'ai une assurance responsabilité professionnelle.
5. j'ai un titre réservé.
6. je conseille bien mes clients.
7. j'appartiens à un réseau.
8. je suis inscrit au répertoire de l'Ordre.
9. j'ai accès aux nombreux avantages exclusifs de l'Ordre.



METTEZ VOTRE VALEUR À NEUF!

Neuf façons de valoriser votre profession

Guide pour les membres

Je suis membre de l'OTTIAQ, donc, je suis un professionnel reconnu en traduction, en terminologie ou en interprétation, et :

1. j'ai une solide formation et une vaste expérience.

À titre de membre de l'OTTIAQ, je suis un professionnel de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation dont la formation, la compétence et l'expérience sont reconnues par un ordre professionnel. Cette reconnaissance est un gage de qualité et de fiabilité qui me confère une valeur unique sur le marché.

2. je respecte la confidentialité et la protection de mes dossiers.

Mon agrément comprend une formation sur le code de déontologie qui me permet d'assurer la protection de mes clients par la préservation de la confidentialité de leurs données et fichiers, la protection des dossiers et l'archivage de ceux-ci pour une durée établie.

3. j'ai le souci du détail.

La rigueur et la minutie sont des qualités essentielles dont je fais preuve dans tous les aspects de mon travail, tant sur le plan de la qualité de ma relation avec ma clientèle que de la clarté du message à diffuser ou du respect des nombreuses règles stylistiques, grammaticales, terminologiques, orthographiques, typographiques ou autres.

4. j'ai une assurance responsabilité professionnelle.

À titre de membre de l'OTTIAQ, je souscris une assurance responsabilité professionnelle, conformément à la réglementation en vigueur à l'Ordre. En participant à ce régime collectif, je contribue par le fait même à la mission de protection du public de mon ordre professionnel et véhicule un message rassurant axé sur la qualité de mon travail.

5. j'ai un titre réservé.

En tant que membre de l'OTTIAQ, j'ai droit au titre de traducteur agréé (trad. a.), de terminologue agréé (term. a.) ou d'interprète agréé (int. a.). Ce titre me permet de me distinguer de mes concurrents non membres de l'Ordre. Il est reconnu et exigé par certains clients, pour qui il est un gage de qualité, de compétence et de professionnalisme.



6. je conseille bien mes clients.

À titre de membre de l'OTTIAQ, je suis le conseiller par excellence de mes clients. Référence dans l'art de communiquer, je réponds à toutes leurs questions concernant la langue, mais aussi les processus techniques du transfert linguistique et la gestion de projet. Créateur de valeur, je recommande les solutions les plus judicieuses et les plus perspicaces et je cherche constamment à optimiser tout investissement dans des services de traduction, de terminologie et d'interprétation.

7. j'appartiens à un réseau.

L'OTTIAQ offre de nombreuses occasions de réseautage, notamment par son [congrès annuel](#), de la [formation continue](#), le groupe de discussion virtuel et le [répertoire des membres](#). Nul besoin d'insister sur l'importance d'un bon réseau pour trouver des clients, sortir de l'isolement professionnel qui guette les travailleurs autonomes, s'entraider et créer des liens profitables tant professionnellement que personnellement.

8. je suis inscrit au répertoire de l'Ordre.

Mon inscription au répertoire de l'OTTIAQ m'offre une visibilité auprès de la clientèle désireuse d'octroyer des contrats en traduction, en terminologie ou en interprétation. Cette clientèle peut trouver mes coordonnées dans les résultats de recherche par domaine, combinaison de langue, nom, région et profession.

9. j'ai accès aux nombreux avantages exclusifs de l'Ordre.

En étant membre de l'OTTIAQ, j'ai accès aux avantages suivants :

- ◆ un statut professionnel : titre de traducteur agréé (trad. a.), de terminologue agréé (term. a.) ou d'interprète agréé (int. a.);
- ◆ l'inscription au [répertoire électronique de l'OTTIAQ](#), véritable vitrine de la profession;
- ◆ l'inscription à la [liste des traducteurs de documents officiels](#);
- ◆ la consultation des [offres d'emploi](#) affichées dans le site Web de l'OTTIAQ;
- ◆ un programme de [formation continue](#);
- ◆ l'accès, en tout temps, à de l'information exclusive dans la [section réservée aux membres du site Web de l'OTTIAQ](#);
- ◆ l'accès aux résultats du [Sondage sur la tarification et les salaires](#);
- ◆ la participation aux événements de l'Ordre : [Congrès annuel](#), [Journée mondiale de la traduction](#), etc.;
- ◆ une [assurance responsabilité professionnelle](#) offerte à un tarif fort avantageux;
- ◆ un [régime d'assurance collective](#) offert moyennant une prime concurrentielle;
- ◆ un [programme d'aide aux langagiers](#) pour obtenir de l'aide lors d'une situation difficile;
- ◆ de l'information sur les professions langagières grâce au magazine [Circuit](#);
- ◆ la participation au [groupe de discussion](#) virtuel de l'Ordre et les atouts du réseautage.



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

1108-2021, avenue Union, Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél. : 514 845-4411 ou 1 800 265-4815 | Téléc. : 514 845-9903

info@ottiaq.org | www.ottiaq.org

Dans la même série :

- ◆ Guide pour le grand public
- ◆ Guide pour les clients